



Conditions Générales de Vente Séjours Enfants de L'Écrin de Jaspe

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les inscriptions, paiements et prestations proposées par L'Écrin de Jaspe pour les colonies et mini-camps destinés aux enfants âgés de 8 à 15 ans. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le représentant légal de l'enfant.

2. Organisation des séjours

- Les séjours sont proposés sur des durées et thématiques précisées dans les documents de présentation.
- L'Écrin de Jaspe se réserve le droit d'adapter le programme en fonction des conditions météorologiques, du niveau du groupe ou de toute situation pouvant impacter la sécurité.
- Les activités sont adaptées à l'âge des enfants et encadrées par des professionnels qualifiés.

3. Inscriptions

- Les inscriptions se font via le formulaire en ligne accompagné du paiement de l'acompte ou de la totalité selon le séjour, par chèque à l'ordre de l'Ecrin de Jaspe et envoyé à : La Ginibrière – 81140 ST BEAUZILE
- Documents requis : fiche sanitaire, autorisations parentales, informations médicales à compléter sur inscription en ligne VITECURIE, copie de l'assurance responsabilité civile de l'enfant.
- Toute information inexacte ou manquante peut entraîner l'annulation de l'inscription.

4. Tarifs et paiements

- Les tarifs sont indiqués TTC.
- Paiement de l'acompte en chèque, le reste est payable par : espèces, virement, CB, ANCV et ANCV connect.
- Le solde doit être réglé avant le départ ou au maximum lors de l'arrivée de l'enfant le premier jour de son séjour. En cas de non paiement dans les délais, l'inscription peut être annulée.

5. Annulation et remboursement

- Annulation par les parents :
 - Plus de 60 jours : remboursement intégral.

- 60 à 30 jours : acompte de 30% encaissé.
 - Moins de 30 jours : aucun remboursement.
- Lors du séjour, si un enfant veut rentrer plus tôt que la date de fin : aucun remboursement.
- L'Écrin de Jaspe peut annuler ou interrompre tout séjour en cas de force majeure : conditions météorologiques dangereuses, incendie, crise sanitaire, décision administrative, ou tout événement extérieur rendant impossible la poursuite normale du séjour. Selon la situation, un remboursement ou un avoir pourra être proposé.

6. Responsabilité

- L'Écrin de Jaspe assure l'encadrement et la sécurité conformément à la loi.
- Aucune responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels.
- L'Écrin de Jaspe ne peut être tenu responsable des frais annexes engagés (transports, achats de matériel...).

7. Santé et sécurité

- Aucun enfant présentant une maladie contagieuse ou un état de santé incompatible ne pourra être accueilli.
- L'Écrin de Jaspe peut demander aux parents de venir chercher l'enfant si son état de santé l'exige.
- En cas d'urgence, les responsables contacteront les services médicaux et les parents.
- Les traitements médicaux doivent être remis aux encadrants dans leur boîte d'origine avec ordonnance.

8. Règlement intérieur

- Le règlement intérieur du séjour fait partie intégrante du contrat et doit être respecté.
- Tout comportement dangereux, violent ou irrespectueux peut entraîner une exclusion immédiate sans remboursement.
- Les parents devront alors venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.

10. Images et communications

- Des photos et vidéos peuvent être prises pendant les activités et utilisées pour la communication de L'Écrin de Jaspe sauf opposition écrite.

11. Données personnelles

- Les données collectées sont traitées conformément au RGPD et uniquement pour l'organisation du séjour.

- Elles ne sont jamais transmises à des tiers sans accord préalable.

12. Litiges

- Le droit français s'applique. Tribunal compétent : ALBI. Médiateur : CNPM MEDIATION CONSOMMATION - www.cnpm-mediation-consommation.eu